



CTPC
16 et 23 septembre
2009

CTPC du 16 SEPTEMBRE 2009 : PANDEMIE H1N1

CF circulaire Fonction publique du 26/08/2009
CF GT ministériel du 18 septembre 2009

Restriction d'activité

La France est actuellement en phase 5A.

En phase 6, il n'y a pas forcément restriction des activités.

Si oui, la phase de restriction dure 2/ 3 semaines et porte sur les activités non essentielles. Ces activités sont déterminées dans les plans de continuité des services (PCA) .

Un listing téléphonique et adresses mèls des agents est établi : il est autorisé par la CNIL et détruit après la pandémie.

ASA garde d'enfants : si les 6 ou 12 jours sont dépassés, la DGAFP indique que des ASA peuvent être données par le chef de service sous réserve des nécessités de service. Le SG recommande la souplesse et la bienveillance (prise de congés, RTT possibles..).

Travail à distance : prévu en phase 6 avec restriction d'activité. L'agent doit répondre aux sollicitations du chef de service si le travail à distance n'est pas possible au domicile de l'agent (pas d'ordinateur ou type de travaux impossibles à effectuer à distance).

Un agent pourra travailler dans une trésorerie proche de son domicile.

Heures supplémentaires : toute dérogation à la réglementation du temps de travail doit faire l'objet d'une nouvelle réunion du CTP.

**CTPC du 23 SEPTEMBRE 2009 : Textes relatifs à la
DGTPE, DGEFP, ex Sessi...**

- projet de décret modifiant l'annexe au décret n°2004-963 du 9 septembre 2004 portant création du service à compétence nationale Agence des participations de l'Etat

résultats des votes :

Pour : CFDT, SPSCM, FO-CENTRALE

Contre : CGT

Abstentions : SPAC, CFTC

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 11 octobre 2004 portant organisation de l'agence des participations de l'Etat : modification du périmètre des participations

résultats des votes :

Pour : CFDT, SPSCM, FO-CENTRALE

Abstentions : CGT, SPAC, CFTC

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 février 2001 portant création d'une Agence de la dette : changement de nom ex France Trésor

résultats des votes :

Pour : CFDT, SPSCM, FO-CENTRALE

Abstentions : CGT, CFTC

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 avril 2009 portant organisation de la DGTPE : un DG + 1 seul DGA et mise en place d'une sous-direction des politiques macro-économiques

résultats des votes :

Pour : SPSCM, FO-CENTRALE

Abstentions : CFDT, CGT, SPAC, CFTC

SERVICE DU CONTROLE GENERAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

Projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 9 mai 2005 relatif au fonctionnement et à l'organisation du service : organisation en secteurs économiques

résultats des votes :

Pour : SPSCM

Abstentions : CFDT, SPAC, CFTC, FO-CENTRALE

NNPV : CGT

DGEFP

- projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 12 octobre 2005 portant organisation de la Dgefp : réorganisation de la sous-direction du service public de l'emploi

résultats des votes :

Pour : SPSCM

Abstentions : CFDT, CGT, SPAC, CFTC

EX-SESSI

NB- projet d'arrêté rendant l'opération de suppression du service des études et des statistiques industrielles et de rattachement de ses missions d'une part à l'Insee et d'autre part à la DGCIS éligible au dispositif d'accompagnement ministériel des restructurations :

- bénéficiaire pour une durée de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur de l'opération de l'indemnité de départ volontaire (cf. décret n°2008-368 du 17 avril 2008)
- prise en charge formation en cas de changements de fonctions

résultats des votes :

Pour : SPSCM

Abstentions : CFDT, CGT, CFTC, FO-CENTRALE

Contre : SPAC (car les reclassements des agents ne sont pas terminés)

Globalement les OS ont demandé plus de dialogue social et souligné que le CTPC ne devait pas être une chambre d'enregistrement .

POLITIQUE RH EN CENTRALE

Comme suite à l'intervention des syndicats de centrale en juin 2009, un agenda social a été établi : les OS recevront prochainement le calendrier des groupes de travail. Ensuite un document cadre RH sera présenté en CTPC au 1^{er} trimestre 2010.

OCTOBRE 2009 : CTPC BUDGET et EXTERNALISATION

DECEMBRE 2009 : CTPC BILAN SOCIAL

Les GT porteront sur 3 thématiques :

- **Sécurisation des parcours professionnels** = un GT « PARCOURS PROFESSIONNELS » :

- le référentiel métiers de centrale qui sera diffusé sous un mois
- la RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience) en 2011 pour le B en A :remplacement de l'oral par un dossier établi par l'agent
- la charte mobilité (durée dans le poste de 3 à 5 ans, mobilité recommandée en cas de changement de grade, obligatoire en cas de changement de corps...)
- la revue des cadres pour les attachés et les inspecteurs du trésor entre les directions et la dpaep
- le renforcement de la mission de suivi personnalisé et des parcours professionnels par un psychologue du travail .

- **Evaluation / Rémunération** : cf. plusieurs GT PRIME DE FONCTION ET DE RESULTAT (PFR) pour les attachés et les inspecteurs du trésor : cotation des postes et résultats de l'agent .

cf. l'extension aux catégories B et C de l'entretien professionnel en 2010 pour l'évaluation 2009(pas de note chiffrée)

- **Conditions d'exercice des missions de la Dpaep , externalisation** : un GT « STANDARD » , un GT « SERVICE EXPLOITATION LOGISTIQUE » et « FACILITY MANAGEMENT » , un GT « service AUTO »

- **Autres GT d'ici à fin 2009**

- un GT PRINCIPALAT : mise en place d'une épreuve écrite en 2010 qui prendra la forme d'une note de proposition
- un GT TELETRAVAIL

Restructurations :

- création du CPFI centre de prestations financières pour la gestion du programme 218 au 1^{er} janvier 2010 rattaché à la Dpaep
- réorganisation de la S/D des Ressources Humaines de la Dpaep en Centre de services partagés :
 - 1) plate forme d'accueil (centre d'appels) pour les agents et les BRH pour traiter les questions faciles
 - 2) gestionnaires : actes administratifs
 - 3) services techniques :contentieux, service médical

CET : il n'y aura pas de circulaire DGAFP sur le nouveau décret (60 jours maximum). La Dpaep prépare une circulaire pour la centrale qui devrait être diffusée courant octobre 2009.

Nota : La DPAEP a ouvert une boîte à lettres dpaep.1c@finances.gouv.fr à laquelle tout agent peut envoyer une question.

30/09 /2009